



Comité technique



RÉGARDS SUR LE FONCIER n°7

Structures agraires et accès des jeunes à la terre

Gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes

Contributions aux journées d'études de juillet 2018

MAI 2019



La collection « Regards sur le foncier » du Comité technique « Foncier & développement » accueille des articles offrant un point de vue critique et original sur les questions foncières dans les pays du Sud. Elle permet de valoriser les contributions des membres du Comité et de son réseau aux travaux et journées de réflexion du groupe. Tous les articles sont disponibles en version française et mis à la disposition du public sur le portail www.foncier-developpement.fr. Des traductions en anglais peuvent être proposées pour les articles dont la portée le justifierait. Cette collection bénéficie d'un appui financier du projet multi-pays d'Appui à l'élaboration des politiques foncières, de l'AFD.

Pour plus d'information sur cette collection, contacter le Gret qui assure le secrétariat scientifique du Comité : secretariatCTF@gret.org

Les publications de cette collection n'engagent que leurs auteurs et leur contenu ne représente pas nécessairement la vision et la position du Comité technique « Foncier & développement ».

La revue bibliographique et les communications présentées dans ce numéro de « Regards sur le foncier » sont issues de journées d'études organisées par le Comité technique « Foncier & développement » dans le cadre du chantier de réflexion collective sur les « Systèmes agraires et l'accès des jeunes à la terre ». Ce chantier de réflexion a été conduit par Agter et Scafr-Terres d'Europe et a été jalonné de plusieurs rencontres permettant d'éclairer les dynamiques à l'œuvre aux niveaux national et continental.

Les études de cas présentées dans ce numéro viennent éclairer à travers des travaux empiriques menés sur différents territoires les enjeux liés à l'autonomisation des jeunes et illustrer la diversité de leurs parcours. Il s'agit d'un champ d'intérêt particulier pour la Coopération française, qui développe des analyses et stratégies d'intervention sur la manière d'accompagner le développement des territoires ruraux. La prise en compte des enjeux intergénérationnels et des dynamiques d'évolution des exploitations familiales vient ainsi utilement alimenter ces réflexions.

RÉFÉRENCE POUR CITATION :

MERLET Michel, LEVESQUE Robert, RANGE Charline, BENKAHLA Amel (dir.), *Structures agraires et accès des jeunes à la terre : gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes*, Regards sur le foncier n° 7, Comité technique « Foncier & développement », AFD, MEAE, Paris, mai 2019.

PHOTO DE COUVERTURE :

Terrasses cultivées, rizières de bas-fond, hameau et tombeau familial (à droite), Hautes Terres de Madagascar, région Vakinankaratra, juin 2017. © Hadrien Di Roberto

Stratégies d'autonomisation des jeunes et accès au foncier : entre migration et attachement à la terre, quel rôle pour la famille ?

Étude de cas dans les Hautes Terres à Madagascar

Hadrien Di Roberto⁵

INTRODUCTION

En Afrique, la forte croissance démographique représente un défi pour les territoires ruraux qui continuent d'accueillir la majorité des jeunes (Losch 2016 ; Gastineau et Golaz 2016 ; IFAD 2016). À Madagascar, 70 % de la population réside en milieu rural. Dans les campagnes, la population a été multipliée par 3,5 depuis 1960 et la pression déjà évidente sur les terres agricoles interroge les perspectives futures des jeunes ruraux (Sourisseau *et al.* 2016 ; Burnod *et al.* 2016). Les premières parcelles cédées par les parents aux jeunes générations impliquent le plus souvent leur départ du domicile parental ainsi que leur constitution en nouvelle unité de production autonome et indépendante pour la consommation. Pourtant, ces superficies transmises en usage ou héritées se réduisent au fil des générations et ne semblent plus suffire à assurer des revenus décents (*Ibid.*). Dans ce contexte, quelles sont les conditions d'accès à la terre des jeunes ruraux ? Quelles sont leurs stratégies pour démarrer une exploitation agricole ?

Cette étude propose d'étudier les trajectoires d'autonomisation de jeunes ruraux dans une région rurale des Hautes Terres soumise à une forte pression foncière. De manière schématique, plusieurs stratégies sont envisageables : i) la diversification des activités extra-agricoles au niveau local ; ii) l'achat de terres pour constituer ou compléter son patrimoine ; iii) la migration vers les villes ou vers des fronts pionniers où des terres vastes sont encore accessibles par la défriche ou la mise en valeur.

Cette contribution suggère que ces trajectoires ne s'excluent pas, mais sont combinées (simultanément ou de manière diachronique). Malgré le manque d'opportunités économiques dans les campagnes, beaucoup de jeunes ruraux ne se désinvestissent pas du secteur agricole. Ainsi, nous illustrerons les différentes stratégies visant à adapter le démarrage d'une activité agricole au contexte de forte pression foncière dans les Hautes Terres. La diversification des activités, la migration et le recours au marché foncier sont apparus des éléments centraux dans le démarrage des activités des jeunes (Burnod *et al.* 2016) mais leur articulation peut s'avérer complexe. Accéder à la terre semble pris dans une tension entre la nécessité d'un ancrage local et celle d'une mobilité essentielle à la constitution une épargne préalable (via les activités extra-agricoles). Nous verrons comment, bien que les transferts intergénérationnels de droits fonciers

⁵ Doctorant Université de Montpellier, Cirad UMR-MOISA.

(héritage, dons) s'essoufflent, la famille continue de jouer un rôle clef dans l'accès à la terre pour les jeunes.

Après avoir présenté les données mobilisées et les caractéristiques de la zone d'étude, nous développerons notre analyse en trois parties. La première reviendra sur les conditions de l'autonomisation des jeunes et ses enjeux. Nous verrons qu'à Madagascar l'organisation de la production agricole et de la consommation autour des ménages nucléaires (parents et enfants) fait de l'autonomisation des jeunes une étape difficile. La seconde partie analysera les stratégies des jeunes en lien avec les options de diversification des revenus, la place des migrations et le rôle du marché foncier. La troisième partie développera les relations entre ces trajectoires marquées par la migration, les rapports fonciers et l'organisation des familles.

Ce travail se base sur près de 200 entretiens semi-directifs et des observations directes réalisées durant six mois, entre avril 2016 et août 2017. Les entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de 80 ménages dont 33 jeunes (entre 18 et 36 ans) et deux entretiens avec des instituteurs à propos des activités de leurs élèves. Ces informations ont été enrichies de nombreuses discussions informelles avec des enfants (6 à 17 ans) sur leurs petites activités économiques. De plus, nous mobilisons des données quantitatives issues de l'enquête GloFood-SALIMA menée par le Cirad auprès de 300 ménages représentatifs à l'échelle de cette même zone (deux communes à l'est de la région Vakinankaratra).

UNE ZONE SEMI-ENCLAVEE ET SOUMISE A UNE FORTE PRESSION FONCIERE

L'étude porte sur une commune située dans la région Vakinankaratra à une cinquantaine de kilomètres à l'est de la ville d'Antsirabe, dans les hauts plateaux centraux (Figure 1). C'est une zone relativement enclavée qui s'étend à l'est d'une mauvaise piste et dont plusieurs portions sont impraticables en saison des pluies. La riziculture est au cœur d'une agriculture de subsistance. Les excédents de production sont rares et les ménages visent leur autosuffisance alimentaire. L'élevage bovin et porcin permet quant à lui de générer quelques revenus et constitue la principale forme d'épargne. Les bœufs et zébus sont utilisés pour les travaux des champs ou vendus localement pour leur viande. Les vaches produisent du lait vendu à des collecteurs qui approvisionnent le marché d'Antsirabe. Néanmoins, les volumes restent très faibles avec en moyenne deux bovins par ménage. D'autres productions sont destinées aux marchés urbains, comme les cultures fruitières (pomme et kaki) ou le charbon de bois, mais les exploitations sont là encore très petites.

Figure 1 : Étude menée dans la région Vakinankaratra, à l'est du district Antsirabe II



Réalisation de l'auteur. Source : Open Street Map et communications personnelles. 2018.

La croissance démographique dans la région Vakinankaratra est forte. On estime que dans les seules campagnes, la population a été multipliée par 3,5 depuis 1960 (Sourisseau *et al.*, 2016). L'enjeu de l'accès à la terre est particulièrement important dans cette région, où 86 % de la population active sont employés dans le secteur agricole (*Ibid.*). C'est une zone réputée pour sa forte pression foncière et la taille réduite des exploitations. Selon nos calculs⁶, en 2016 la superficie moyenne des parcelles était de 26 ares. Les exploitations familiales totalisaient à peine plus d'un hectare en moyenne (Tableau 1). De plus, les jeunes possèdent moins de parcelles héritées, mais ont acheté autant que les seniors avec 0,3 hectare acquis par achat en moyenne (Tableau 1).

⁶ Données du projet GloFood SALIMA auprès de 300 ménages. Calculs par l'auteur sur 1 308 parcelles dont 649 rizières.

Tableau 1 : Taille moyenne des exploitations selon l'âge du chef de ménage et le mode d'acquisition

	Achat	Héritage/donation	Total patrimoine	Observations
Jeunes (15 à 35 ans)	0,3 ha	0,7 ha	1 ha	76
Adultes (35 à 65 ans)	0,3 ha	0,8 ha	1,2 ha	197
Seniors (65 et plus)	0,1 ha	1,6 ha	1,7 ha	25
Total	0,3 ha	0,8 ha	1,1 ha	298

Source : calculs de l'auteur. Analyse de 300 ménages du district Antsirabe II en 2016. Données GloFood -SALIMA.

Nous pouvons distinguer schématiquement les rizières irriguées, situées dans les bas-fonds ou aménagées en terrasses, et les terrains situés sur les collines, appelés *tanety* (Fig. 2). Les rizières irriguées sont les terres les plus valorisées et aussi les plus chères à l'achat. Elles sont particulièrement touchées par la saturation des terres agricoles et le processus de morcellement : leur superficie moyenne est de 14 ares, avec une majorité des parcelles inférieures à 8 ares. Les *tanety*, situés sur les collines, sont des terres utilisées de manières moins intensive. On doit y pratiquer des jachères, elles servent de pâturage pour les zébus et on y laisse pousser des pins, eucalyptus ou mimosas pour le bois de chauffe ou le charbon. Depuis peu, le développement des cultures de riz pluvial donne aux zones de collines un nouvel intérêt et permet à certains jeunes d'augmenter leur production de riz, même avec un accès limité aux terres irriguées situées dans les vallées. La Fig. 2 montre à quel point les collines sont aménagées pour l'agriculture, signe de forte pression foncière. L'accès à la terre par la mise en valeur ou la défriche de terrains vacants n'est plus possible.

Fig. 2 : Une zone soumise à une forte pression foncière dans les bas-fonds comme sur les collines



Photographie de l'auteur. District Antsirabe II, août 2017.

I. L'ACCES A LA TERRE DANS LE PROCESSUS D'AUTONOMISATION DES JEUNES MENAGES RURAUX

1. LA FAMILLE NUCLEAIRE COMME UNITE DE PRODUCTION ET CONSOMMATION

L'accès aux premières rizières et le départ du domicile parental (généralement après le mariage) sont souvent concomitants. Lorsque les jeunes reçoivent de leurs parents une rizière, ils se constituent en unité de production autonome. Chaque foyer est responsable de ses cultures et les récoltes sont séparées. La production de chaque ménage est distinguée, comme on l'observe par exemple lors du séchage du maïs dans les cours communes (Figure 3). Les exploitations familiales sont donc fragmentées en autant de ménages nucléaires. Ceux-ci sont composés des parents et de leurs enfants, avec parfois des personnes âgées à charge, lorsque ces dernières ne peuvent plus assurer leur subsistance.

Le départ des jeunes constitue un changement majeur pour l'exploitation familiale. D'une part, pour les parents l'enjeu consiste à assurer la transmission d'un capital foncier suffisant et à surmonter pour son propre foyer la perte de ce capital productif. Un père de cinq garçons explique :

« Si je n'avais pas acheté d'autres terres, c'est mon héritage que j'aurais dû donner à mes enfants. Je dois en donner à ceux qui se marient, c'est impératif. Pour que la quantité de riz que moi et ma femme mangeons ne diminue pas, j'ai donc acheté des terres. »

D'autre part, pour les jeunes cette autonomisation est assez radicale puisqu'ils deviennent financièrement indépendants et décisionnaires sur les parcelles qui leur ont été transmises. Compte tenu de la taille des exploitations et du nombre d'héritiers, les terres reçues lors du mariage ne suffisent généralement pas à assurer aux ménages une production suffisante. De

plus, recevoir en donation une rizière irriguée représente aussi un coût. L'accès aux terres ancestrales est synonyme de prise de responsabilités sociales dans la famille. Ainsi, lors de différents événements sociaux (mariages, enterrements et exhumations rituelles « *famadihana* »⁷), les jeunes qui ont reçu une rizière doivent apporter leur contribution financière indépendamment des parents.

Le démarrage de l'agriculture est d'autant plus difficile que les parents ne donnent pas d'argent aux jeunes mariés ; les filles ne reçoivent ni dot ni bétail et se contentent d'apporter au nouveau foyer quelques ustensiles de cuisine. Lorsque les jeunes partent avec du bétail ou quelques volailles, c'est que ceux-ci avaient été acquis avant, alors qu'ils étaient encore dépendants familiaux. Il est donc fréquent que les jeunes prennent soin d'accumuler des biens personnels tant qu'ils vivent encore chez les parents, pour faciliter leur départ.

**Figure 3 : Séchage du maïs dans la cour d'un hameau familial.
La production de chaque famille nucléaire reste séparée.**



Photographie de l'auteur, juillet 2017, District Antsirabe II.

2. UNE AUTONOMISATION PREPAREE EN AMONT

Bien que la constitution en unité de production et de consommation autonome semble rapide et radicale, la perspective du départ est anticipée en amont par les parents et les jeunes. Comme le rappelle un maître d'école :

⁷ Souvent traduite par « retournement des morts », cette cérémonie est organisée à intervalles de quelques années (souvent trois ou cinq ans dans cette commune). Les dépenses réalisées à cette occasion sont considérables pour les ménages.

« À partir de 12 ou 13 ans, la plupart de mes élèves possèdent déjà quelques poules et certains ont un cochon. [...] Bien sûr les parents les aident, mais ça leur appartient et ils assurent eux-mêmes l'entretien du bétail. Ils travaillent des petites parcelles, certains s'emploient dans d'autres familles pour avoir un peu d'argent de poche ».

Les nombreuses discussions informelles avec les enfants confirment cette affirmation. Leur relative indépendance dans ces activités agricoles comporte une dimension éducative, et à partir d'un certain âge l'argent gagné permet de préparer l'autonomisation future. C'est principalement à partir de l'adolescence (14-15 ans) que les jeunes développent à leur compte des activités économiques (indépendantes ou salariées) parallèlement à l'aide qu'ils apportent aux parents. Un jeune homme de 20 ans et son cousin de 15 ans cultivent, de leur propre initiative, un champ de maïs de quelques ares :

« J'ai demandé à mes parents si je pouvais utiliser ce terrain pour planter du maïs. [...] C'est nous qui faisons tout, sauf pour les semis ; l'an dernier on a fait appel à des journaliers, car on ne savait pas encore bien faire. [...] On les paye nous-mêmes grâce au travail qu'on fait sur les champs des voisins. [...] Le maïs récolté l'an dernier, on l'a vendu pour acheter de l'engrais et puis ce téléphone ou des petites choses comme ces cigarettes par exemple. [...] La paille de maïs nourrit les bêtes, on la partage avec mes parents, car ils nous aident et donnent un peu de fumure pour fertiliser ce champ. »

Pour mieux préparer leur autonomisation, beaucoup des jeunes interrogés semblent ambitionner d'acheter des terres tant qu'ils dépendent de leurs parents. C'est par exemple le cas de Rivo, un jeune homme de 19 ans, qui craint que son héritage ne suffise pas pour mener une activité agricole autonome :

« Certains de mes amis sont mariés, mais moi pour le moment je me concentre sur le travail. Les rizières de ma famille sont déjà petites. [...] Je préfère attendre d'avoir pu m'acheter une terre à moi avant de me marier ».

Pour le moment, il considère qu'accepter une donation de rizière, si cette dernière est trop petite, serait un fardeau. On le considérerait comme indépendant et il devrait subvenir à ses besoins, sans compter les coûts associés aux responsabilités sociales qui rythment la vie locale et qu'il devrait assumer seul au même titre que les autres adultes.

3. MODALITES DES TRANSFERTS DE DROITS FONCIERS ENTRE GENERATIONS

Nous avons déjà évoqué que recevoir des droits fonciers⁸ sur une rizière est généralement associé à l'autonomisation des jeunes. Mais quels droits sont-ils transférés, à qui, et sous quelles conditions ?

Seul l'accès aux rizières est soumis à l'obligation (*adidy*) de participer financièrement aux *famadihana*. Le partage des rizières est réalisé par les parents, il se veut égalitaire entre les fils. Le plus souvent, les filles n'héritent pas des rizières. Les rizières héritées (*lova*) ou données par les parents (*omena*) ne deviennent pas pour autant la pleine propriété des jeunes bénéficiaires. Les deux parents, mais aussi les oncles paternels (si la parcelle est issue du patrimoine du père), conservent un pouvoir sur le droit d'aliéner la terre. Ainsi, la vente de ces terres n'est pas permise sans consultation préalable des membres de la famille. Au contraire, pour les terres acquises par achat aucune contrainte familiale ne s'applique : l'acheteur est le seul ayant droit. Sur les *tanety*,

⁸ L'expression « droit foncier » n'est pas entendue dans une acception juridique, mais comme des actions sur la terre autorisées et légitimes du point de vue des normes sociales en vigueur localement.

la situation est différente. Aucun partage définitif n'est conclu tant qu'un représentant d'une génération est en vie. Les *tanety* peuvent être cultivées sans contraintes par les enfants, qu'ils aient déjà fondé leur propre famille ou qu'ils soient encore dépendants des parents. Les *tanety* constituent donc un filet de sécurité pour les jeunes dans ce contexte de saturation et de morcellement des rizières irriguées. De plus, les filles ont accès aux droits d'usage sur les *tanety* au même titre que leurs frères.

Les transferts fonciers sont rarement formalisés légalement. Dans la commune étudiée, les parcelles titrées sont rares (moins de 90 titres de propriété recensés en juillet 2017) et les *parcelles certifiées*⁹ restent peu fréquentes, malgré la présence d'un *guichet foncier* actif depuis 2009 (628 en juillet 2017). L'essentiel des transactions est formalisé par des « petits papiers » ou sécurisé oralement par la reconnaissance locale des limites des patrimoines de chacun.

II. PLURIACTIVITE, MOBILITE ET MARCHES FONCIERS DANS LE PROCESSUS D'AUTONOMISATION DES JEUNES AGRICULTEURS

La pression foncière, la monétarisation des économies en zones rurales et le contexte d'agriculture d'autoconsommation ne permettent pas aux jeunes de démarrer avec pour seule perspective la culture des parcelles cédées par la famille. Dans cette commune, la diversification des activités, la mobilité et l'achat de terres semblent aujourd'hui le cadre normal à la poursuite des activités agricoles pour les jeunes. Trois stratégies sont discutées ici : la diversification des activités extra-agricoles au niveau local ; la migration vers les villes ou vers d'autres zones rurales ; l'achat de terres pour constituer ou compléter son patrimoine.

1. IMPORTANCE DE LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES ET EXTRA-AGRIQUES

Pour les jeunes enquêtés, le démarrage d'activités agricoles, à leur compte et sur leurs propres champs, s'accompagne toujours d'autres activités. La multiplication des petites sources de revenus amène certains jeunes, à l'instar de Ndrasana, à réaliser dans la même semaine un très grand nombre d'activités différentes. Sans compter ses activités ponctuelles de petites ventes, de pêche, mais aussi comme travailleur journalier sur les champs de voisins, il déclare :

« Je cultive du riz sur les rizières et je travaille aussi d'autres champs sur les collines. Je m'occupe de mes vaches (pour vendre le lait) et j'entretiens plusieurs élevages : de cochons, de canards, de poulets, de poissons et de lapins aussi. Pour améliorer mes revenus, la nuit je suis gardien au centre de santé du village, je suis aussi maçon et je nettoie la place du village tous les jours et samedi après le marché ».

Ateliers de réparation en tous genres, petit transport de marchandises (à pied ou à bicyclette vers les marchés), petits commerces, activité minière (briqueterie, gravier, métaux précieux), maçonnerie, artisanats divers, petit élevage, pêche, charbonnerie, salariat agricole journalier, etc., sont autant d'exemples d'activités que les jeunes de cette commune cumulent ou alternent selon les saisons. Cette diversification des sources de revenus démarre, comme nous l'avons vu, quand les jeunes sont encore des dépendants familiaux. Selon plusieurs enquêtes, il est inutile de

⁹ Afin de faciliter la formalisation des terres, la réforme foncière amorcée en 2005 décentralise certaines compétences donnant aux communes (via des *guichets fonciers*) la possibilité d'attribuer un document formel de propriété : le *certificat foncier* (Teyssier *et al.* 2009). Il est cependant peu utilisé en comparaison avec les « petits papiers » (Boué et Colin 2018).

posséder un lopin de terre si on ne peut pas assumer les coûts de son entretien. Un jeune homme explique :

« Ici tu ne peux pas faire d'agriculture en travaillant seulement sur tes parcelles. Il faut faire autre chose à côté. Ici tu fais de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, des briques ou de la mine, ou autre chose. Il faut ça pour s'en sortir. Le problème c'est qu'au village il n'y a pas beaucoup de travail, donc certains se contentent d'être journaliers sur le champ des autres, mais ça, c'est difficile et très mal payé ».

Ceux qui ne parviennent pas à trouver des revenus complémentaires sont parfois contraints de délaissé leurs propres activités agricoles, faute d'être capables de payer des salariés au moment des récoltes ou du repiquage lorsqu'une importante quantité de main-d'œuvre est nécessaire. Ainsi, selon un enquêté : *« Parfois les pauvres n'arrivent même plus à cultiver leurs propres champs »*. Le salariat agricole journalier est largement pratiqué parmi les jeunes, mais une réelle précarité peut s'installer si ce type d'activité devient prédominant. En effet, les salaires locaux sont extrêmement bas (0,5 euro/jour avec un repas compris). Ces situations restent généralement temporaires, car financièrement intenable s'il y a des enfants à charge ; la diversification des activités avec ou sans migration devient alors indispensable.

2. MIGRATION SAISONNIERE OU DE MOYEN TERME : L'IMPORTANCE DE LA MOBILITE DES JEUNES

La diversification s'accompagne aussi de migrations temporaires à destination des villes ou d'autres zones rurales. Les départs sont généralement saisonniers, lorsque les champs nécessitent moins de travaux. Dans certains hameaux, ces migrations affectent fortement le quotidien des habitants, comme en témoigne une vieille femme : *« En ce moment (juillet) vous trouvez du monde au village, car c'est la période des fêtes. Mais parfois dans ce hameau il ne reste que des femmes, des enfants et des vieillards. Beaucoup d'hommes partent travailler à l'extérieur tandis que les femmes s'occupent des champs »*.

Beaucoup de jeunes chefs de famille se rendent de manière épisodique à Antsirabe (300 000 habitants) ou Antananarivo (2,2 millions d'habitants), qui sont parmi les centres urbains les plus proches (respectivement à environ 50 km et 200 km). Néanmoins, certains partent à l'autre bout du pays selon les opportunités et leur réseau. Des jeunes racontent travailler saisonnièrement jusqu'à Majunga (250 000 habitants) ou Tuléar (170 000 habitants), deux grandes villes côtières situées à plus de 750 kilomètres du village. Ainsi, un jeune instituteur part tous les ans rejoindre un de ses frères à Majunga pour acheter du poisson. Il le fait sécher puis part le revendre sur les marchés de la capitale. Selon les enquêtés, en ville, même un faible revenu du secteur informel (gardien, femme de ménage, petit commerce, etc.) est environ 2,5 fois plus élevé que le salariat agricole dans la commune.

Les migrations vers les campagnes semblent également importantes. Dans cette commune, un grand nombre d'hommes partent saisonnièrement travailler dans la région du lac Alaotra, grenier à riz du pays, où les exploitations agricoles sont beaucoup plus conséquentes et destinées au marché. Là-bas les salaires agricoles sont plus élevés et permettent d'épargner. D'autres zones rurales attirent aussi les jeunes pour leurs activités extractives. Certains partent dans les mines d'or à l'ouest du pays, d'autres vont extraire le bois des forêts de l'est à l'instar de ce jeune homme de 22 ans : *« Je ne peux pas vivre seulement avec l'agriculture. [...] Ma femme et mes enfants restent ici et moi je pars au moment des pluies à Moramanga, avec d'autres hommes, pour abattre des arbres. Comme moi, beaucoup travaillent ailleurs et à leur retour, ils investissent en achetant du bétail »*.

Malgré la pression foncière et les perspectives d'héritage souvent minimes, les départs définitifs semblent rares. Selon nos entretiens avec les différentes autorités locales¹⁰, il est rare qu'un ménage quitte définitivement la commune (au sens d'un abandon complet des activités agricoles associé à la cession définitive de son capital foncier). Alors que la plupart des jeunes réalisent épisodiquement des migrations, il n'est pas question d'abandonner l'agriculture : « *Pour nous l'agriculture c'est une sécurité, si ça ne marche pas ailleurs on sait qu'au moins on peut cultiver. [...] Moi je reviens surtout pour les labours et les récoltes, lorsqu'il y a beaucoup de travail* », précise le jeune homme. « *Nous avons six enfants, certains voudront peut-être vivre en ville, mais d'autres voudront travailler la terre, donc nous gardons aussi nos activités agricoles en parallèle* », explique la femme de ce jeune couple qui alterne travail agricole sur leurs champs et vente de friperie à la capitale. Comme ce jeune couple, dans la région plus de la moitié des urbains conservent au moins une activité agricole, selon Sourisseau *et al.* (2016, p. 41)

3. LES MARCHES FONCIERS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE : LE ROLE DES RESEAUX FAMILIAUX

Les jeunes rencontrés migrent souvent, mais disent aspirer à s'installer plus confortablement dans leur village d'origine. L'achat de terre est donc une perspective centrale chez les jeunes n'ayant pas suffisamment d'héritage. Pour être en mesure de bénéficier du marché foncier, deux critères sont centraux : d'une part la disponibilité de liquidités suffisantes et d'autre part l'accès à l'information sur les terres en vente.

D'abord, la constitution d'une épargne nécessaire à l'achat est permise notamment par l'élevage et les activités extra-agricoles (localement ou en migration). En effet, un investissement foncier nécessite souvent des périodes de migration comme en témoigne ce jeune chef de ménage de 36 ans, initialement sans terre :

« C'est difficile de gagner de l'argent par ici parce qu'il y a peu d'activités lucratives, sauf peut-être à faire du commerce. Donc c'est très compliqué de s'acheter des terres tout en restant ici [sans migration saisonnière]. Si on veut acheter des terres en restant ici, il faut faire de l'élevage porcin au moins. Puis vendre les porcs pour s'acheter des terres, ou bien élever des zébus. En ce qui me concerne, c'est l'argent que je gagne en dehors d'ici qui m'a permis d'acheter des terres en rentrant. Notre élevage sert à répondre aux urgences. »

Un autre jeune homme de 19 ans explique qu'il a entendu par ses parents que sa tante cherchait à vendre une petite rizière. Il était parti travailler dans les forêts du district de Miandrivazo (sud-ouest du pays) afin de faire du charbon et le vendre :

« Lorsque j'ai entendu dire que la terre était à vendre j'étais à Dabovala, j'ai continué à travailler pendant presque deux mois. J'ai économisé mon salaire, l'équivalent d'un mois et demi de travail et je suis revenu avec l'argent. À mon retour le vendeur est repassé chez mes parents pour me proposer la vente et j'ai acheté. »

Comme ce jeune homme, beaucoup voient dans l'achat de terre une bonne manière de compléter leur capital foncier et de développer plus confortablement leurs activités agricoles. En effet, dans cette localité 50 % des jeunes ménages (15-35 ans) possèdent au moins une parcelle achetée, selon nos calculs¹¹. Malgré la valeur des terres en constante augmentation selon nos enquêtes,

¹⁰ Plusieurs entretiens avec le maire, les adjoints de la commune ainsi que quatre chefs de village (*fokontany*) de la zone.

¹¹ Calculs de l'auteur. Analyse de 76 ménages dont le chef est jeune (15-35 ans). Données GloFood-SALIMA.

les jeunes ne sont pas exclus du marché d'achat-vente (Tableau 1). Les prix des terres sont très variables selon la qualité. Compte tenu de la taille réduite des exploitations, les transactions sont généralement réalisées à des montants modestes (en moyenne entre 100 et 150 euros¹²), accessibles en vendant un zébu par exemple.

Ensuite, acheter des terres implique d'être informé des offres foncières. Or dans cette commune, l'information sur les transactions circule avec parcimonie : les intentions d'achat sont rarement publicisées (car socialement mal vues), et les ventes sont proposées en priorité aux proches. Ainsi, l'accès à l'information passe par l'entretien de relations étroites avec la famille. On constate notamment que 70 % des achats sont conclus au sein de la famille élargie (Tableau 2). L'importance de la dimension familiale du marché foncier se traduit aussi dans l'existence de règles locales spécifiques. En effet, concernant les terres ancestrales, les vendeurs ont l'obligation de proposer la terre en priorité aux membres du même groupe d'héritiers, puis dans un second temps, à la famille élargie (Di Roberto et Bouquet, à paraître).

Dans un contexte de vente de détresse (Tableau 3), les ventes intrafamiliales permettent aussi aux cédants d'espérer récupérer la terre vendue. Comme l'indique un jeune homme ayant vendu à son frère : « *Si c'est dans la famille, la terre n'est pas perdue, car je pourrai lui proposer un prix lorsque j'aurai de l'argent* ». Dans la même optique, certaines ventes qualifiées de « ventes vivantes » (*varo belona*) incluent des clauses de récupération afin de faciliter le rachat futur de la parcelle. Ce type d'arrangement représente 40 % des transactions dans la zone¹³. Aussi, les transferts intrafamiliaux permettent de conserver un certain ancrage local des familles en évitant le démembrement des exploitations. En effet, chaque groupe d'ancestralité (*foko*) reste associé à un terroir organisé autour du hameau familial implanté sur les collines, face aux rizières situées dans la vallée. En revanche, le développement intrafamilial de transactions marchandes peut accentuer les inégalités foncières au sein des familles.

Tableau 2 - Relations entre acheteurs et vendeurs : la prépondérance de transactions intrafamiliales

Relations entre acheteur et vendeur	Fréquence	Pourcentage
Transactions extrafamiliales (sans liens de parenté)	31	30 %
Total des transactions intrafamiliales	73	70 %
Famille éloignée (cousins, oncles, grands-parents)	63	60 %
Famille proche (parents, frères et sœurs)	10	10 %
Total des transactions (achats) observées	104	100 %

Source : Calculs de l'auteur. Analyse de 104 transactions récentes (2011- 2016). Données GloFood -SALIMA.

L'essentiel des ventes interviennent pour faire face à un manque de liquidités. Urgences domestiques (maladie, accident) ou besoin d'argent pour mettre en culture ses autres terres (main-d'œuvre, semences) sont les principales raisons des ventes de terre (Tableau 3). De plus, nos entretiens qualitatifs montrent que les ventes touchent à la fois les ménages pauvres et les plus aisés. Ils confirment aussi que les ventes n'entraînent pas de sortie définitive de l'agriculture.

¹² Calculs de l'auteur. 100 euros : analyse de 90 achats récents (2011-2016), données GloFood -SALIMA. 150 euros : analyse de 372 actes de ventes compilés par l'auteur.

¹³ Calculs de l'auteur. Analyse de 104 transactions récentes (2011-2016) sur 300 ménages. Données GloFood -SALIMA.

En revanche, elles participent à modifier la structure des exploitations. En effet, après une phase de décapitalisation, s'en suit parfois un report sur des espaces traditionnellement moins valorisés tels que les *tanety* (terres de colline).

Tableau 3 - Les raisons des ventes de terre : une majorité de ventes de détresse

Raisons des ventes	Fréquence	Pourcentage
Ventes subies / détresse	54	71 %
Urgence (décès, maladie, accident, dettes)	23	30 %
Manque de liquidités pour la mise en culture (main-d'œuvre, semences, etc.)	26	34 %
Responsabilités sociales ou écolage	5	7 %
Ventes choisies	22	29 %
Investissement (agricole ou non agricole)	10	13 %
Autres raisons de vente anticipée	12	16 %
Total	76	100 %

Source : calculs de l'auteur. Analyse de 76 transactions récentes pour lesquelles l'information est disponible.

Données GloFood -SALIMA.

III. MIGRATIONS ET RAPPORTS FONCIERS INTRAFAMILIAUX

Comment conjuguer des départs saisonniers ou temporaires sans remettre en cause son accès à la terre et ne pas compromettre la perspective d'un retour au village ? Le rôle de la famille est essentiel.

1. ENTRETENIR SES DROITS FONCIERS ET SON APPARTENANCE FAMILIALE A TRAVERS LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES

La correspondance entre possession foncière et devoir de contribution financière aux cérémonies familiales du *famadihana* (« retournement des morts ») explique en partie les liens importants entretenus par les migrants avec leur village d'origine¹⁴. L'appropriation des patrimoines familiaux est adossée à un principe de *l'anarandray*. On peut décomposer cette notion de la sociologie malgache en deux dimensions qui nous intéressent ici : entretenir son lien de filiation et entretenir son lien à la terre. En effet, il faut continuer à participer aux cérémonies traditionnelles du *famadihana* pour faire valoir son statut de membre du groupe de parenté et conserver des droits fonciers. Au contraire, vendre toutes ses terres revient à abandonner ses responsabilités familiales et fragiliser considérablement ses relations avec le reste de la famille. À Ambatomena, rares sont les migrants qui vendent toutes leurs terres. Par exemple, un homme explique au sujet de ses fils installés depuis de nombreuses années à la capitale :

¹⁴ Comme l'avait déjà noté Sandron pour une autre commune, nous pouvons aussi considérer que « la correspondance entre possession de terres et participation obligatoire aux divers événements cérémoniaux a entraîné une grande variété d'arrangements entre les migrants et les sédentaires ». (2011, p. 46)

« L'un d'entre eux a vendu une partie de ses terres, mais pas tout. Vendre toutes ses terres serait inconcevable. [...] Si mon fils ne possède même plus une parcelle de terre ici, ça serait comme abandonner sa famille. S'il vend les terres qui lui restent ici, c'est comme s'il déchire son acte de naissance sous les yeux de son propre père ».

Ainsi, pour les jeunes, rompre les liens avec la famille reviendrait à se détacher des terres auxquelles on a droit. Cependant, il arrive que la faiblesse des héritages reçus ne justifie plus le poids des obligations sociales aux yeux de certains jeunes poussés à se détourner de leur héritage foncier. Ces cas rares (deux cas dans nos entretiens) restent symboliquement très forts et illustrent comment une organisation foncière peut se déliter sous la pression foncière. Ainsi, un jeune couple a refusé de recevoir un héritage proposé par les parents à leur fille. En effet, selon eux la parcelle était trop petite et accepter une rizière les aurait rendus redevables d'obligations auprès de deux familles (celle du jeune homme qui avait déjà reçu ses terres, et celle de la jeune femme). Aussi, des jeunes trouvent préférable d'acquérir leurs propres terres par achat. En effet, leur possession est moins contraignante du point de vue de la famille : à la différence des terres héritées, les terres achetées peuvent être vendues ou louées selon le souhait des propriétaires.

2. L'IMPORTANCE DES PRETS INTRAFAMILIAUX ET DE L'INDIVISION

La mobilité des jeunes peut aussi pallier temporairement la pression foncière. Lorsque les jeunes décident de partir en migration, que deviennent les terres ?

Pour les rizières, s'ils ne les cultivent pas eux-mêmes, les parents ou des frères en récupèrent l'usage, à titre de prêt. Louer des rizières reçues des parents suite à leur départ est mal vu et peut être empêché. Ainsi, nous avons observé des « petits papiers » signés entre parents et enfants spécifiant une « interdiction de location ». Le document vise à rappeler aux enfants leur devoir de céder gratuitement les terres héritées aux membres de la famille restés sur place.

Sur les terres de collines (*tanety*), les terres ne sont pas partagées au sein de la fratrie, ce qui permet notamment de gérer ce phénomène de migration temporaire. La copropriété familiale des *tanety* permet à ceux qui restent au village de profiter des terres disponibles. Les migrations créent donc une sorte d'appel d'air palliant temporairement la pression foncière. Une personne enquêtée explique :

« Le partage sera égal entre tous les frères, mais pour l'instant nous ne l'avons jamais fait, car beaucoup sont absents. En attendant, ils nous laissent utiliser les terres et s'ils reviennent, ils pourront les exploiter. [...] Moi aussi, si un jour je pars mes frères pourront travailler ces tanety... mais pas mes rizières, là c'est différent ! ».

Selon les personnes enquêtées, dans le contexte de pression foncière, l'indivision participe à l'intensification de l'usage de ces terres de collines :

« Les rizières sont distribuées par les parents à leurs enfants adultes après le mariage. Mais quant aux tanety, on leur dit simplement "fais ce que tu peux", on ne divise pas les terres. [...] Il y a une philosophie derrière ça : les parents veulent que les tanety soient exploités au maximum. Or si on divise, on empêche ceux qui restent au village, et ceux qui ont les moyens, de mettre en culture les terres. »

Les sédentaires bénéficient ainsi des espaces laissés par les migrants. Pour ces derniers aussi, l'indivision semble présenter un intérêt. Comme l'avait relevé Paul Ottino, l'avantage est que *« aussi longtemps que les terres et la maison de famille du "tanindrazana" [terre des ancêtres] restent indivises, l'indivision laisse ouverte les possibilités de réintégration de tous les membres [...] »* (Ottino, 1998, p. 292). Néanmoins, cette réintégration n'est possible que

si le migrant avait satisfait à son devoir d'entretenir « la vitalité des terres ancestrales » (*mamelo maso*), c'est-à-dire d'honorer toutes les responsabilités sociales et familiales (*adidy*) qui incombent aux hommes ayant reçu un héritage, au premier rang desquelles son implication active dans les cérémonies du *famadihana*.

CONCLUSION

Cette étude a souligné les difficultés des jeunes à démarrer une exploitation et leurs stratégies d'autonomisation dans un contexte de forte pression foncière. D'une part, les jeunes commencent dès l'adolescence à mener des activités indépendantes. Ils préparent en amont une autonomisation marquée par le départ du domicile parental, la constitution en nouvelle unité de production et de consommation. D'autre part, ce travail montre que les jeunes ruraux ne se désinvestissent pas du secteur agricole. Malgré la taille réduite des exploitations, ils restent très attachés à leur village d'origine et tentent plutôt d'articuler diversification des activités, migration et recours au marché foncier. Néanmoins, l'agriculture apparaît comme une activité difficile à pratiquer sans autre source de revenu. Enfin, ce travail insiste sur le rôle de la famille élargie qui continue de jouer un rôle clef dans l'accès à la terre. Au cœur d'un système complexe de responsabilités sociales donnant accès aux terres ancestrales, la famille est aussi une institution majeure des marchés fonciers capable de s'adapter à la forte mobilité des jeunes. Cette mobilité est associée à la perspective de revenir dans son village dans de meilleures conditions. En effet, comme le note Sandron pour une autre commune : « *Alors que l'inscription territoriale et la sédentarité ont longtemps constitué la règle de "bonne conduite", c'est au nom de ce même attachement à la terre des ancêtres que les jeunes partent ailleurs acquérir un revenu digne de maintenir le statut social de la famille restée au village.* » (Sandron 2011, p. 38). Cette tendance ne semble cependant pas récente et des trajectoires de seniors montrent l'importance qu'avaient représenté, dans leur jeunesse, l'émigration et l'achat foncier.

BIBLIOGRAPHIE

- Boué C., et J.-P. Colin (2018), "Land certification as a substitute or complement to local procedures? Securing rural land transactions in the Malagasy highlands, " *Land Use Policy*, 72, 192–200.
- Burnod P., H. Rakotomalala, B.S. Andriamanalina, and H. Di Roberto. 2016. « Composer entre la famille et le marché à Madagascar. » *Afrique contemporaine* (259) :23–39.
- Di Roberto H. et Bouquet E., à paraître. « Le rôle de la famille dans la régulation des marchés fonciers à Madagascar ». *Economie Rurale*.
- Gastineau B., et V. Golaz. 2016. « Être jeune en Afrique rurale. » *Afrique contemporaine* (259) :9-22.
- IFAD. 2016. "Rural Development Report 2016. Fostering inclusive rural transformation." International Fund for Agricultural Development.
- Losch B., 2016. « Appuyer les dynamiques territoriales pour répondre au défi de l'emploi des jeunes ruraux. » *Afrique contemporaine* (259) :118–121.
- Ottino P., 1998. *Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine*. Karthala éditions.

Sandron F., 2011. « Transmission intergénérationnelle des normes et des valeurs : le famadihana dans les Hautes Terres malgaches ». F. Fondard ed., *Recherches Familiales* (8) :31–47.

Sourisseau J.-M., P. Rasolofo, J.-F. Belières, H.K.R. Guengant, R. Bourgeois, T. Théodore, V. Razafimiarantsoa, M. Ramarijaono, P. Burnod, H. Rabeandriamaro, and others. 2016. « Diagnostic Territorial de la Région du Vakinankaratra à Madagascar. » *AFD* :157.

Teyssier A., R. Andrianirina Ratsialonana, R. Razafindralambo, and Y. Razafindrakoto. 2009. « Décentralisation de la gestion des terres à Madagascar. Processus, enjeux et perspectives d'une nouvelle politique foncière. » In *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers*. Colin J.-P. (ed.), Le Meur P.-Y. (ed.), Léonard E. (ed.). Paris : Karthala, 273-297. (Hommes et sociétés) ISBN 978-2-8111-0311-8.